



CONDITIONS GENERALES DE VENTE PARTENARIATS PROFESSIONNELS

ARTICLE 1 - Objet

L'entreprise A. L. photographie, représentée par Madame LEROY Alizée, nommée ici comme « la photographe », propose des reportages photographiques dans le cadre d'événements privés, des séances photographiques ponctuelles pour des personnes privées, des séances photographiques dans le cadre de partenariats professionnels, et enfin, un service de tri et retouches de photographies avec création de supports (album, toile,...) en option.

Les présentes conditions générales de vente concernent uniquement la prestation de séances photographiques dans le cadre de partenariats professionnels.

La signature du devis entraîne l'entière adhésion par le représentant de l'entreprise, nommé ici comme « l'entreprise », aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le devis validé et signé par l'entreprise.

ARTICLE 2 – Tarifs

Les prix de vente sont indiqués en euros. Ils comprennent les frais d'expédition et de déplacement.

Le prix au kilomètre, au-delà de 15 kilomètres autour de la commune de Saint Julien de Concelles ou du Pays des Olonnes, est de 0,20 € par kilomètre.

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la commande et s'entendent hors taxes. (TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts).

ARTICLE 3 - Réservation et règlement

Pour les séances photographiques à l'unité, la réservation est ferme et définitive à la signature du devis par l'entreprise, accompagné du règlement total de la prestation à venir, non remboursable et encaissable de suite.

Dans le cadre de l'achat de « package », la réservation est ferme et définitive à la signature du devis par l'entreprise, accompagné du règlement de l'acompte, représentant 50 % du prix total de la réservation, non remboursable et encaissable de suite. Le solde devra être remis au plus tard le jour de la première séance photographique de ce package.

Tout règlement devra être effectué par virement, en espèce ou par chèque à l'ordre de Madame LEROY Alizée.

ARTICLE 4 – Forfaits proposés

Pour les séances à l'unité, deux types de forfaits sont proposés avec un nombre de photo minimum défini :

- Forfait 40 photographies minimum, en intérieur ou en extérieur ;
- Forfait 90 photographies minimum, en intérieur ou en extérieur.

Pour les séances « Package », deux types de forfaits sont proposés avec un nombre de photo minimum défini :

- Forfait 120 photographies minimum, sur 3 séances photographiques différentes, en intérieur ou en extérieur ;
- Forfait 270 photographies minimum, sur 3 séances photographiques différentes, en intérieur ou en extérieur.

ARTICLE 5 – Durée de la séance

La durée de la séance varie en fonction du type de prestation, à plus ou moins 15 minutes uniquement :

- Séance en extérieur : 1h ou 2h (selon le forfait choisi)
- Séance en intérieur : 1h30 ou 2h30 (selon le forfait choisi)

ARTICLE 6 – Déroulement de la séance

Il est demandé à l'entreprise de prévoir la (les) tenue(s) et accessoire(s) de son choix avant l'arrivée de la photographe.

Si la séance a lieu avec des enfants, la photographe fera son possible pour qu'ils se prêtent au jeu le jour de de la séance. Celle-ci ne pourra cependant en aucun cas être tenue responsable de leur non-coopération au cours de la séance. Ainsi, il sera demandé à l'entreprise, par le biais des parents, d'informer le(s) enfant(s) du moment qui va se dérouler afin que ce(s) dernier(s) puisse(nt) s'y préparer.

Si la séance a lieu avec des nourrissons, l'entreprise devra demander aux parents, autant que possible, de prévoir que leur(s) enfant(s) ai(en)t mangé et ai(en)t été changé juste avant l'arrivée de la photographe.

ARTICLE 7 – Livraison des photographies

Dans le cadre des séances à l'unité, les photographies retouchées seront transmises aux clients dans un délai maximum d'un mois après la date de la séance.

Dans le cadre de la réservation d'un « Package », les photographies seront transmises en trois fois, chacune dans un délai maximum d'un mois après la date de chaque séance.

La transmission des photographies à l'entreprise sera effectuée via un lien WeTransfert, à l'adresse e-mail préalablement fournie par cette dernière.

ARTICLE 8 – Modification et annulation de la commande en cours

Article 8.1 – Modification de la commande en cours par l'entreprise

A tout moment, en cas de modification de la date ou de l'heure de rendez-vous de la commande initiale, validée par la signature du devis par l'entreprise, le devis sera modifié sans frais supplémentaires, sous réserve de disponibilité de la photographe.

A tout moment, en cas de modification du lieu de rendez-vous de la commande initiale, validée par la signature du devis par l'entreprise, le devis sera modifié et ajusté en fonction des nouveaux frais kilométriques (cf. article 2 des présentes conditions générales de vente).

Plus de 45 jours avant la date de la séance, en cas de modification du type de prestation de la commande initiale, validée par la signature du devis par l'entreprise, le devis sera modifié et ajusté, sans frais supplémentaires.

Moins de 45 jours avant la date de la séance, en cas de modification du type de prestation de la commande initiale, validée par la signature du devis par l'entreprise, le devis sera adapté à la nouvelle demande mais son montant demeurera inchangé en cas de prestation dont le tarif serait inférieur, et adapté au nouveau tarif dans le cas contraire.

(*) TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts

Article 8.2 – Annulation de la commande en cours par l'entreprise

En cas d'annulation de la commande initiale, validée par la signature du devis par l'entreprise, le règlement de la totalité de la séance effectué lors de la réservation, ne sera pas restitué.

Article 8.3 – Annulation de la commande en cours par la photographe

A tout moment, en cas d'empêchement de la photographe, hors ou en cas de force majeure, elle sera dans l'obligation de proposer à l'entreprise de convenir d'une nouvelle date (dans les trois mois maximum suivant la date initialement fixée) ou lui proposer l'annulation de la commande et le remboursement du montant total de celle-ci (le remboursement devra être effectif dans les deux mois suivant la date initialement fixée).

ARTICLE 9 - Clause d'exclusivité

Les prises de vue tout au long de la prestation photographique choisie par l'entreprise, seront réalisées en exclusivité par l'entreprise A. L. photographie.

ARTICLE 10 - Droits à l'image

L'entreprise consent, par la signature du devis, à ce que les photographies soient utilisées pour les supports de communication de l'entreprise A. L. photographie (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, books lors de salons professionnels, ...). Il est entendu qu'il ne sera pas fait usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées et que le nom de l'entreprise sera indiquée. Aucune utilisation ne sera faite par la photographe en dehors de ses propres besoins de communication. Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation de l'entreprise qui y figurent.

ARTICLE 11 - Propriété intellectuelle

La livraison des photographies n'implique pas la transmission des droits de propriété intellectuelle sur les photographies livrées (Art. L111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle). L'entreprise est cependant autorisée à utiliser les photographies livrées dans le cadre de ses besoins de communication, en précisant systématiquement le partenariat avec l'entreprise A. L. photographie.

Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 12 – Informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'entreprise dispose d'un droit d'accès et de modification des données la concernant. Pour une suppression des données, l'entreprise devra en faire la demande auprès de l'entreprise A. L. photographie.